



AVIS AUX ETUDIANTS DE LICENCE

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants inscrits en licence qu'ils doivent **obligatoirement** consulter leur contrat pédagogique et leur section sur l'espace pédagogique (Etu.um5.ac.ma).

Pour toute réclamation, il faut s'adresser au service des affaires estudiantines bureau 27 avant le vendredi 08 décembre 2017.

Important : Aucune réclamation ne sera acceptée après cette date.